



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

RÈGLEMENT N° 1251-23

RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE
DES SERVICES MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION : 12 DÉCEMBRE 2023

ADOPTION : 16 JANVIER 2024

ENTRÉE EN VIGUEUR : 18 JANVIER 2024

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

La présente compilation administrative intègre les modifications apportées par les règlements apparaissant au tableau ci-dessous. Elle n'a pas valeur légale. Seules les copies de règlements revêtues du sceau de la Municipalité et signées par le maire et le greffier-trésorier ont valeur légale.

Amendements au règlement

Numéro de règlement	Date d'adoption	Entrée en vigueur
1251-23-01	14 MAI 2024	16 MAI 2024
1251-23-02	9 JUILLET 2024	10 JUILLET 2024

TABLE DES MATIERES

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

ARTICLE 1 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'assurer une saine gestion des tarifs facturés par la Municipalité pour l'utilisation ou la mise en disponibilité de certains biens et services ou pour la participation à des activités municipales.

ARTICLE 2 APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'application du présent règlement est confiée à chacun des services de la Municipalité de Saint-Hippolyte selon leur champ de compétence.

ARTICLE 3 TERMINOLOGIE

À moins d'indication contraire, les mots ou expressions qui suivent, employés dans le présent règlement, ont le sens qui leur est attribué à cet article, à savoir :

Résident toute personne physique ayant son domicile sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hippolyte. Est également considérée comme résident toute personne physique, propriétaire d'un immeuble ou locataire d'un espace commercial situé sur le territoire de la Municipalité

ARTICLE 4 TARIFICATION

Les tarifs applicables sont établis aux annexes ci-jointes :

- | | |
|----------------------------|----------|
| • Administration : | Annexe A |
| • Loisirs : | Annexe B |
| • Bibliothèque : | Annexe C |
| • Travaux publics : | Annexe D |
| • Sécurité communautaire : | Annexe E |
| • Urbanisme : | Annexe F |
| • Environnement : | Annexe G |
| • Sécurité incendie : | Annexe H |

ARTICLE 5 TAXES DE VENTE

Sauf lorsque spécifiquement mentionné, les taxes applicables sont comprises dans les tarifs exigés en vertu du présent règlement. Lorsque le tarif n'inclut pas les taxes, elles s'y ajoutent selon les taux en vigueur de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*.

ARTICLE 6 PRÉSÉANCE DU RÈGLEMENT

Dans les cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement de la Municipalité existant au moment de son entrée en vigueur ou d'une résolution, les dispositions du présent règlement ont préséance.

ARTICLE 7 ABROGATION

Le présent règlement abroge le Règlement n° 1228-23.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

ADOPTÉ

ANNEXE A ADMINISTRATION

SUJET	TARIF	NOTES
ENVOI POSTAL, CHÈQUES ET FRAIS D'ADMINISTRATION		
Envoi certifié ou recommandé	Selon le tarif en vigueur de Postes Canada	(1)
Frais pour chèque « sans provision » ou « arrêt de paiement »	50\$	(2)
Frais d'administration	15 %	
ASSERMENTATION		
Assermentation	Gratuit	Service offert aux résidents (personnes physiques) seulement
TRANSCRIPTION ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS		
Rapport d'événement ou d'accident	Selon le tarif prévu à l'article 9 du <i>Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels</i>	Les frais de poste pour l'expédition des documents sont à la charge du demandeur Le paiement complet peut être exigé avant de procéder à la reproduction ou à la transmission du document, si les frais sont fixes. (1)
Copie d'un plan général des rues ou autres plans		
Copie d'un extrait du rôle d'évaluation		
Copie d'un règlement municipal		
Copie du rapport financier (MAMH)		
Copie de la liste des contribuables ou résidents		
Copie de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter lors d'un référendum		
Copie d'un document autre que ceux énumérés aux paragr. a) à g)		
Copie d'une page dactylographiée ou manuscrite		
MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE		
Célébration de mariage civil et union civile par le maire ou un représentant de la Municipalité		
À l'hôtel de ville	Selon le tarif prévu à l'article 25 du <i>Tarif judiciaire en matière civile</i>	(1)
À l'extérieur de l'hôtel de ville		

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

ANNEXE B SERVICES DES LOISIRS

SUJET	TARIF CONTRIBUTUALE	TARIF NON-CONTRIBUABLE	NOTES
EMBARCATIONS – LAC BLEU, CONNELLY ET ÉCHO			
Embarcation motorisée			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	15 \$/saison	400 \$/jour	Non-remboursable
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	20 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	25 \$/saison		
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau	50 \$/saison		
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)			
de 21 pieds et moins	100 \$/saison	400 \$/jour	Non-remboursable
de 22 pieds	140 \$/saison		
de 23 pieds	200 \$/saison		
de 24 pieds	280 \$/saison		
de 25 pieds et plus	400 \$/saison		
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation	s/o	Non-remboursable

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur

Un utilisateur des lacs Bleu, Connelly ou Écho qui souhaite également mettre son embarcation sur le lac de l'Achigan doit payer le prix de la vignette du lac de l'Achigan. Si cet utilisateur se présente au lac de l'Achigan avec une vignette des lacs Bleu, Connelly ou Écho, il devra payer la différence de tarif entre les lacs Bleu, Connelly ou Écho et celui du lac de l'Achigan au moment de la mise à l'eau à l'embarcadère du lac de l'Achigan.

SUJET	TARIF CONTRIBUTABLE	TARIF NON-CONTRIBUTABLE	NOTES
EMBARCATION – LAC DE L'ACHIGAN			
Embarcation non motorisée	Gratuit	20 \$/jour	Non-remboursable
Embarcation motorisée			
19 ch et moins ou l'équivalent en kW	20 \$/saison	400 \$/jour	Le 1 ^{er} lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement). Non-remboursable
20 à 104 ch ou l'équivalent en kW	40 \$/saison		
105 ch et plus ou l'équivalent en kW	100 \$/saison		
Embarcation motomarine et à propulsion par jet d'eau	200 \$/saison		
Embarcation à fort sillage muni de ballasts et/ou surf gate intégré (wake board ou wake surf)			
de 21 pieds et moins	250 \$/saison	400 \$/jour	Le 1 ^{er} lavage est inclus dans le coût de l'immatriculation (contribuable seulement). Non-remboursable
de 22 pieds	350 \$/saison		
de 23 pieds	500 \$/saison		
de 24 pieds	700 \$/saison		
de 25 pieds et plus	1000 \$/saison		
Frais de remplacement d'une vignette perdue ou altérée	Coût entier de l'immatriculation	s/o	
Essai de bateau			
59 minutes et moins	Coût de la catégorie d'embarcation jusqu'à concurrence de 400 \$	400 \$	Avec un concessionnaire
60 minutes à 1 journée complète		Coût de la catégorie d'embarcation pour un contribuable ou minimum 400 \$	
Frais de lavage			
Embarcation non motorisée	25 \$/saison	Inclus	
Embarcation motorisée	25 \$/lavage	Inclus	
Frais de retard pour sortie de bateaux après les heures de fermeture du débarcadère municipal	75\$		
Frais pour sortie tardive de bateaux après la fin de la saison	500 \$		

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

ch : chevaux vapeur

SUJET	TARIF	NOTES
INSCRIPTIONS		
Camp de jour Les Tortilles (été)		
Résident	100 \$/semaine	
Non-résident	150 \$/semaine	
Résident avec service de garde	120 \$/semaine	
Non-résident avec service de garde	170 \$ / semaine	
Service de transport par navette pour résident	30 \$/semaine	(1)
Service de transport par navette pour non-résident	55 \$ / semaine	(1)
Camp de jour de la relâche scolaire		
Résident	75 \$/semaine	
Non-résident	115 \$/semaine	
Résident avec service de garde	95 \$/semaine	
Non-résident avec service de garde	135 \$/ semaine	
FRAIS D'ANNULATION		
Avant le début du camp	25 \$	Remboursement des frais d'inscription avant le 15 juin.
Après le début du camp	25 \$	Aucun remboursement des frais d'inscription après le 15 juin, sauf sur présentation d'un billet médical attestant l'incapacité de l'enfant à fréquenter le camp de jour. Le remboursement se fait au prorata des jours écoulés.
FRAIS D'ACCÈS À LA PLAGE MUNICIPALE DU PARC DU GRAND-HÉRON		
Résident	Gratuit	
Non-résident 0 - 5 ans	20 \$ / jour	
Non-résident 6 ans ou plus	30 \$ / jour	
Invité accompagné d'un résident	5 \$ / invité / jour	
Forfait famille non résidente (2 adultes - 3 enfants) accompagnée d'un résident	20 \$ / jour par famille	

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

REG 1251-23-01 art. 1

ANNEXE C BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE

SUJET	TARIF	NOTES
CARTE DE CITOYEN (D'USAGER)		
Frais d'abonnement		
Résident permanent ou saisonnier	Gratuit	Sur présentation d'une preuve d'identité, ayant l'adresse du compte de taxes ou une preuve de location de plus de 3 mois
Non-résident	20 \$/année	
Remplacement d'une carte d'utilisateur	2 \$	
SERVICES OFFERTS À LA BIBLIOTHÈQUE		
Accès au Wi-Fi	Gratuit	
Prêt d'un ordinateur fixe	Gratuit	Réservation par bloc d'une heure
Photocopie	0,25 \$/page	
Impression en noir et blanc	0,25 \$/page	
Impression en couleur	1 \$/page	
Télécopie et numérisation	0,25 \$/page	
Activités		
Animations régulière	Gratuit	Sur présentation de la carte d'utilisateur. Les accompagnateurs d'un usager peuvent y assister gratuitement.
Animation numérique	Gratuit	
Animation spéciale	Frais variables	
FRAIS DE RETARD LORS DE PRÊTS DE LIVRES ET DOCUMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE		
Frais de retard		
Livres	0,25 \$ /jour/livre Max 3 \$/livre	1 jour de grâce
Périodiques	0,25 \$ /jour/périodique Max 3\$/périodique	1 jour de grâce
Nouveautés	1\$ / jour/ nouveauté Max 5\$ / nouveauté	

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

SUJET	TARIF	NOTES
FRAIS DE RETARD LORS DE PRÊTS DE LIVRES ET DOCUMENTS À LA BIBLIOTHÈQUE		
Livres entre bibliothèques (PEB)	0,25 \$ /jour/PEB Max 10 \$ /PEB	
Documents de références et nouveautés	1 \$ /jour/document Max 3 \$ /document	
Documents audiovisuels	0,25 \$ /jour/document Max 3 \$ /document	1 jour de grâce
Remplacement d'un document perdu ou endommagé	Prix de vente dans une librairie agréée	(1) (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

ANNEXE D TRAVAUX PUBLICS

SUJET	TARIF	NOTES
RÉFECTION DE TROTTOIR, BORDURE OU PONCEAU		
Démolition et construction d'un nouveau trottoir, d'une nouvelle bordure ou d'un ponceau (en tout ou en partie)	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (2)
raccordements aux services publics d'aqueduc		
Étude d'une demande de raccordement	100 \$	(1) (2)
Résidentiel	Coût réel	Moyennant un dépôt de 6 500 \$ (1) (2)
Commercial	Coût réel	Moyennant un dépôt de 7 500 \$ qui sera conservé 1 an suivant la réalisation des travaux (1) (2)
DIVERS TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BOÎTE DE SERVICES (AQUEDUC)		
Ouverture ou fermeture de la boîte de service d'aqueduc à la demande du contribuable	60 \$	(1)
Localisation et identification de la boîte de service	100 \$	(1)
Ajustement ou réparation de la boîte de service	40 \$	(1)
Modification de l'entrée d'eau par un plus gros diamètre	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (1)
Déplacement de la boîte de service	Coût réel	Moyennant un dépôt de 2 000 \$. S'effectue uniquement durant les heures régulières de travail (1) (2)
Travaux demandés d'urgence	Coût réel	Équivalent à un frais de déplacement d'une heure aller et une heure retour en sus des frais exigibles pour les travaux (1) (2)
AUTRES TARIFS		
Tous autres travaux effectués par le Service des travaux publics et non prévus dans ce règlement	Coût réel	(1) (2)
Dommages causés à la propriété de la Municipalité	Coût réel	(1) (2)
SUJET	TARIF	NOTES
RÉFECTION DE TROTTOIR, BORDURE OU PONCEAU		
Démolition et construction d'un nouveau trottoir, d'une nouvelle bordure ou d'un ponceau (en tout ou en partie)	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (2)
RACCORDEMENTS AUX SERVICES PUBLICS D'AQUEDUC		
Étude d'une demande de raccordement	100 \$	(1) (2)

SUJET	TARIF	NOTES
Résidentiel	Coût réel	Moyennant un dépôt de 6 500 \$ (1) (2)
Commercial	Coût réel	Moyennant un dépôt de 7 500 \$ qui sera conservé 1 an suivant la réalisation des travaux (1) (2)
DIVERS TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BOÎTE DE SERVICES (AQUEDUC)		
Ouverture ou fermeture de la boîte de service d'aqueduc à la demande du contribuable	60 \$	(1)
Localisation et identification de la boîte de service	100 \$	(1)
Ajustement ou réparation de la boîte de service	40 \$	(1)
Modification de l'entrée d'eau par un plus gros diamètre	Coût réel	Payable à l'avance selon l'estimation (1)
Déplacement de la boîte de service	Coût réel	Moyennant un dépôt de 2 000 \$. S'effectue uniquement durant les heures régulières de travail (1) (2)
Travaux demandés d'urgence	Coût réel	Équivalent à un frais de déplacement d'une heure aller et une heure retour en sus des frais exigibles pour les travaux (1) (2)
AUTRES TARIFS		
Tous autres travaux effectués par le Service des travaux publics et non prévus dans ce règlement	Coût réel	(1) (2)
Domages causés à la propriété de la Municipalité	Coût réel	(1) (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

SUJET	TARIF	NOTES
PRODUITS DE REMPLISSAGE		
Abrasifs en vrac	160\$/pour 2 tonnes (2 tonnes max par chargement)	Disponible uniquement pendant les heures d'opération. Coupon requis, achat au garage municipal seulement
Remblais	Gratuit	Inscription requise à l'avance
PRODUIT DE SIGNALISATION		
Demande d'un poteau de signalisation avec la quincaillerie	Coût réel	(1) (2)
DÉNEIGEMENT RÉSIDENTIEL DES ALLÉES D'ACCÈS ET DES STATIONNEMENTS PRIVÉS		
Frais d'enregistrement du permis d'opération	50 \$/année	(1) (2)
Frais de remplacement d'un enregistrement	15 \$	(1) (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

REG 1251-23-02 art. 1

ANNEXE E SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

SUJET	TARIF	NOTES
LICENCE, GARDE ET DISPOSITIONS D'ANIMAUX		
Licence de chien		
Chien	25 \$	
Chien guide, d'assistance ou en formation auprès d'un organisme reconnu d'aide aux personnes	Gratuit	Une preuve d'attestation délivrée par l'école de formation du chien est requise
Chien d'une personne âgée de 65 ans ou plus	Gratuit*	* Une seule licence annuelle gratuite sur présentation d'une pièce d'identité.
Remplacement	5 \$	
Frais de déplacement (animal trouvé errant et réclamé, animal abandonné ou euthanasie, animal décédé (chien/chat) et saisie d'un animal	40 \$	
Frais de pension journalier pour animal trouvé errant et réclamé		
Chat	12 \$/jour	
Chien	15 \$/jour	
Frais de pension journalier dans le cadre d'une saisie pour morsure	20\$/jour	
Expertise sur le comportement animal effectuée par un vétérinaire	438 \$	
Annulation d'un rendez-vous pour une expertise sur le comportement animal	438 \$	Pour annulation à moins de 48 h d'avis
Soins vétérinaires vitaux pour la vie et la santé de l'animal	Coût réel	
Euthanasie et disposition du corps		
Chat	60 \$	
Chien de moins de 20 kg	100 \$	
Chien de plus de 20 kg	140 \$	
RÉCUPÉRATION DES BIENS SUITE À UNE ÉVICTION		
Transport et entreposage des biens	Coût réel	(1) (2)
VÉHICULES		
Frais de remorquage	125 \$	Déplacement ou remorquage d'un véhicule
Frais de remisage lorsqu'un véhicule est remorqué	25 \$/jour	
PERMIS		
Permis de colporteur	100 \$	

(1) TPS et TVQ en sus Frais administratifs applicables

ANNEXE F URBANISME

SUJET	TARIF	NOTES
PERMIS DE LOTISSEMENT		
Opération cadastrale	100 \$	
Opération cadastrale visant la création d'une rue d'une longueur supérieure à 150 mètres	500 \$	
PERMIS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Nouveau bâtiment	2 000 \$	
Agrandissement (-18m ²)	200 \$	
Agrandissement (+18m ²)	500 \$	
Reconstruction	2 000 \$	
Rénovation de plus de 5000 \$	100 \$	
Bâtiment accessoire		
Nouveau bâtiment	500 \$	
Agrandissement	200 \$	
Reconstruction	500 \$	
Rénovation	100 \$	
Piscine creusée (construction, installation ou remplacement)	500 \$	
Renouvellement de permis	50% du coût initial	
PERMIS DE CONSTRUCTION AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Nouveau bâtiment	3 000 \$	
Agrandissement	1 000 \$	
Reconstruction	3 000 \$	
Rénovation	1 000 \$	
Nouveau bâtiment	1 000 \$	
Agrandissement	500 \$	
Reconstruction	1 000 \$	
Rénovation	500 \$	
Piscine creusée (construction, installation ou remplacement)	500 \$	
Renouvellement de permis	50% du coût initial	

SUJET	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Déplacement	200 \$	
Démolition	100 \$	Ces frais ne sont pas remboursables et ne couvrent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat
Bâtiment accessoire		
Démolition	50 \$	Aucun frais pour le déplacement d'un bâtiment accessoire
CERTIFICAT D'AUTORISATION AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Bâtiment principal		
Déplacement	500 \$	
Démolition	200 \$	
Bâtiment accessoire		
Démolition	100 \$	
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Bâtiment accessoire		
Construction ou reconstruction	50 \$	
Agrandissement	40 \$	
Rénovation	30 \$	
Construction accessoire		
Construction ou reconstruction	100 \$	
Agrandissement	50 \$	
Rénovation	50 \$	
Construction temporaire		
Construction, rénovation, agrandissement ou reconstruction	50 \$	
Abattage d'arbre		
Moins de 10 arbres	Gratuit	
Pour la mise en culture du sol ou les activités sylvicoles	100 \$	
Allée véhiculaire dans le cadre d'un projet intégré		
Aménagement ou agrandissement	200 \$	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble		
	100 \$	
Chemin d'accès privé		
Construction	100 \$	
Clôture, mur et travaux de remblai et déblai		
Construction et reconstruction	50 \$	
Élévateur à bateau		
Installation ou modification	200 \$	

SUJET	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Enseigne Installation, agrandissement, remplacement ou déplacement	50 \$	
Entrée charretière ou chemin d'accès Construction	100 \$	
Espace de chargement et de déchargement Aménagement ou agrandissement	100 \$	
Espace de stationnement		
Aménagement ou agrandissement	50 \$	
Aménagement ou agrandissement de 15 cases et plus	100 \$	
Installation de prélèvement d'eau Installation, rénovation, agrandissement ou reconstruction	150 \$	
Piscine hors-terre ou démontable ou spa Construction, installation ou remplacement	100 \$	
Poulailler ou clapier servant à la garde de poulets et de lapins comme usage accessoire à l'habitation Construction, transformation, agrandissement et reconstruction	Gratuit	
Quai (installation ou modification)		
Quai privé	200 \$	
Quai en copropriété	200 \$	
Quai communautaire	500 \$	
Rive, littoral et bande de protection incluant quai, élévateur à bateau, débarcadère, etc. Toute intervention	200 \$	
Rue Aménagement	500 \$	
Système autonome de traitement des eaux usées		
Installation ou agrandissement	500 \$	
Rénovation, reconstruction ou déplacement	200 \$	
Terrain de tennis Aménagement	500 \$	
Terrain riverain d'un cours d'eau ou d'un lac Tous travaux	200 \$	

SUJET	TARIF	NOTES
CERTIFICAT D'AUTORISATION RÉSIDENTIEL ET AUTRE QUE RÉSIDENTIEL		
Usages d'utilité publique		
Installation d'une tour	1 000 \$	
Installation d'antenne	500 \$	
Renouvellement d'une demande de certificat d'autorisation	50 % du coût initial	
CERTIFICAT D'OCCUPATION		
Usage autre que l'habitation	100 \$	
Usage temporaire	50 \$	
Usage accessoire à l'habitation	100 \$	
COMPENSATION AUX FINS DE STATIONNEMENT		
Demande d'exemption à l'obligation de fournir le nombre minimal de cases de stationnement	1 000 \$/ case de stationnement	Par case manquante
USAGE CONDITIONNEL		
Frais applicables à l'étude et le traitement d'une demande d'approbation	1 000 \$	Le tarif inclus les frais de publication de l'avis public
DÉROGATIONS MINEURES		
Demande de dérogation mineure	1000 \$	Le tarif inclus les frais de publication de l'avis public. Ces frais ne sont pas remboursables et ne couvrent pas les tarifs d'honoraires exigés pour l'obtention d'un permis ou d'un certificat
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)		
Bâtiment principal		
Nouvelle construction	500 \$	
Agrandissement	300 \$	
Rénovation	200 \$	
Déplacement	150 \$	
Changement d'usage principal	150 \$	
Bâtiment accessoire		
Déplacement	100\$	
Construction accessoire		
Nouvelle construction	200 \$	
Agrandissement	100 \$	
Opération cadastrale	100 \$	

SUJET	TARIFS	NOTES
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE		
Aménagement du site Allées de circulation, accès au réseau routier, cases de stationnement, opérations de déblais et remblais, éclairage du site, aménagement paysager	100 \$	
Augmentation du nombre de cases de stationnement (5 cases et plus)	100 \$	
Ajout d'un accès au réseau routier (chemin des Hauteurs)	100 \$	
Enseigne		
Nouvelle enseigne	50 \$	
Modification	50 \$	
Ouverture d'une nouvelle rue, prolongement d'une rue existante ou modification du tracé	250 \$	
Projet global de construction et d'aménagement	500 \$	On entend par « projet global de construction et d'aménagement », l'étude du dossier pour un nouveau projet, incluant la construction de bâtiments, l'aménagement de terrain, des accès et des cases de stationnement et l'érection d'une enseigne. Si le projet nécessite une opération cadastrale, celle-ci est incluse et l'évaluation du projet s'effectue simultanément.
Modifications aux plans approuvés	50% du coût initial	
DEMANDE DE DÉMOLITION – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX		
Frais d'étude et de publication	2 000 \$	
AUTRES TARIFS		
Demande de modification aux règlements d'urbanisme		
Dépôt de la demande	1 000 \$	Le tarif inclus les frais de publication exigés par la loi
Demande approuvée par le conseil	1 000 \$	
Lettre de confirmation d'un système autonome de traitement des eaux usées	50 \$	
Mise à jour annuelle d'un dossier de quai communautaire existant	50\$/année	La mise à jour doit être effectuée avant le 31 mars de chaque année

ANNEXE G ENVIRONNEMENT

SUJET	TARIF	NOTES
BACS ROULANTS		
Bac roulant pour les matières organiques (240 L)		
Bac additionnel	Gratuit	
Bac volé ou détruit	60 \$	
Bac roulant pour le recyclage (360 L)		
Bac additionnel	Gratuit	
Bac volé ou détruit	63 \$	
Bac roulant pour les ordures (360 L)	73,50 \$	
PROGRAMME ÉCOPRÊT		
Demande de financement	150 \$	Frais administratifs non remboursables

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

ANNEXE H SÉCURITÉ INCENDIE

SUJET	TARIF	NOTES
DEMANDE D'ASSISTANCE INTERMUNICIPALE HORS ENTENTE OU POUR SERVICES SPÉCIAUX		
Autopompe ou autopompe-citerne	450 \$/h	La facturation débute au moment de l'appel à la centrale 911 et se termine à la fin de la remise en état des véhicules et des équipements (2)
Équipe spécialisée : sauvetage hors route	1 200 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
Officier, chef	150 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
Petit véhicule du service	100 \$/h	La facturation débute au moment de l'appel à la centrale 911 et se termine à la fin de la remise en état des véhicules et des équipements (2)
Pompier	100 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
Unité de service soutien aux opérations, bateau de sauvetage	300 \$/h	3 heures minimum pour chaque élément de services (2)
FEU DE VÉHICULE ROUTIER		
Toute intervention destinée à combattre ou à prévenir l'incendie d'un véhicule ou équipement routier sans mise en danger de la personne, et ce, pour les non-résidents ou non contribuable (entreprise ayant une place d'affaire)	1 250 \$/h	(2)
DÉSINCARCÉRATION		
Intervention / désincarcération des victimes d'accidents routiers sur notre territoire	En fonction des tarifs déterminés par la S.A.A.Q.	(2)
Toute intervention destinée à limiter ou à stabiliser un évènement impliquant une matière dangereuse émanant d'un véhicule ou équipement routier commercial	Coût réel	(1) (2)
Compagnie de récupération de matières dangereuses	Coût réel	(1) (2)

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables

SUJET	TARIF	NOTES
SYSTÈME D'ALARME – DÉCLENCHEMENT INUTILE		
1^{er}, 2^e ou 3^e déclenchement		
Risque faible ou moyen	100 \$	(1) (2)
Risque élevé	200 \$	
Risque très élevé	300 \$	
4^e déclenchement		
Risque faible ou moyen	200 \$	(1) (2)
Risque élevé	400 \$	
Risque très élevé	600 \$	
5^e déclenchement et plus		
Risque faible ou moyen	400 \$	(1) (2)
Risque élevé	600 \$	
Risque très élevé	1 200 \$	
SYSTÈME D'ALARME - RÉPARATION		
Remboursement de l'amende reçue pour un système d'alarme défectueux	50% de l'amende	Sur présentation d'une preuve de réparation
FEUX À CIEL OUVERT ET FOYERS EXTÉRIEURS		
Mobilisation du Service sécurité incendie		
Appel de feu à ciel ouvert ou de foyer extérieur non réglementaire	250 \$/appel	(2)
Appel de feu à ciel ouvert ou de foyer extérieur pendant une interdiction de feu de la SOPFEU et/ou du Service sécurité incendie	1 000 \$/appel	(2)
ÉVALUATION DE PROJETS		
Frais d'évaluation et de gestion de projet (événements particuliers tels que pour une parade, une production cinématographique, une cérémonie privée ou une exposition)	300 \$	Les frais sont non remboursables et sont exigibles du requérant au moment du dépôt de sa requête. (1) (2)
AUTRES TARIFS		
Barricader un édifice suite à un incendie	Coût réel	(1) (2)
Compagnie d'alarme système d'alarme défectueux	Coût réel	
Compagnie de gardiennage	Coût réel	
Équipements lourds (pelle mécanique)	Coût réel	
Lavage des habits de combat de protection individuelle (habit complet)	35 \$/habit	
Service d'un serrurier	Coût réel	

(1) TPS et TVQ en sus

(2) Frais administratifs applicables